

PROGRAMME DE CERTIFICATION APPLICABLE EN CERTIFICATION PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Date de mise à jour : 14/06/2024

Date d'application : 14/06/2024

📄 sur demande 🗂️ lutin auditeur 📄 base documentaire CERTIS @ site internet

Anciennes versions

Référence	Liste des documents constituant le programme de certification	Emetteur	Date d'entrée en vigueur (Date de fin)	Moyen de diffusion CERTIS	Autres moyens d'accès
P01 03 01	Processus de certification PHYTO	CERTIS	29/11/2016 (04/09/2018)	📄 🗂️ 📄	
P01 03 01	Processus de certification PHYTO	CERTIS	04/09/2018 (10/07/20)	📄 🗂️ 📄	
P01 03 01	Processus de certification PHYTO (v3)	CERTIS	10/07/2020 (01/12/2020)	📄 🗂️ 📄	
P01 03 01	Processus de certification PHYTO (v4)	CERTIS	01/12/2020 (21/01/2021)	📄 🗂️ 📄	
P01 03 01	Processus de certification PHYTO (v5)	CERTIS	21/01/2021 (02/02/2022)	📄 🗂️ 📄	
P01 03 01	Processus de certification PHYTO (v6)	CERTIS	02/02/2022 (24/06/2022)	📄 🗂️ 📄	
P01 03 01	Processus de certification PHYTO (v7)	CERTIS	24/06/2022 (27/12/2022)	📄 🗂️ 📄	
P01 03 01	Processus de certification PHYTO (v8)	CERTIS	27/12/2022 (18/03/2024)	📄 🗂️ 📄	
P01 03 01	Processus de certification PHYTO (v9)	CERTIS	18/03/2024	📄 🗂️ 📄	
D 2011-1325	Décret n° 2011-1325 du 18/10/2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	Règlementation française	20/10/2011 (25/12/2014)	📄 📄	
D 2014-1570	Décret n° 2014-1570 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	Règlementation française	25/12/2014	📄 📄	
D 2020-1265	Décret n° 2020-1265 du 16 octobre 2020 relatif au conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et à la certification de leurs distributeurs et utilisateurs professionnels	Règlementation française	01/01/2021	📄 🗂️ 📄	
A 25/11/2011 Modalités de certification	Arrêté du 25/11/2011 modifié fixant les modalités de la certification mentionnée au 2° de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime, dénommé arrêté « modalités de certification »	Règlementation française	02/12/2011 (01/01/2021)	📄 📄	
A 26/10/2020 Modalités de certification	Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime	Règlementation française	01/01/2021	📄 🗂️ 📄	
A 25/11/2011 Distri non pro	Arrêté du 25/11/2011 modifié relatif au référentiel de certification prévu à l'article R.254-3 du code rural et de la pêche maritime, pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels	Règlementation française	02/12/2011 (01/01/2021)	📄 🗂️ 📄 @	
A 16/10/2020 Distri non pro	Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels »	Règlementation française	01/01/2021	📄 🗂️ 📄 @	
A 25/11/2011 Application	Arrêté du 25/11/2011 modifié relatif au référentiel de certification prévu à l'article R.254-3 du code rural et de la pêche maritime, pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques »	Règlementation française	02/12/2011 (01/01/2021)	📄 🗂️ 📄 @	
A 16/10/2020 Application	Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques »	Règlementation française	01/01/2021	📄 🗂️ 📄 @	
A 21/12/21 Application	Arrêté du 21 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques »	Règlementation française	26/12/2021	📄 🗂️ 📄 @	

Référence	Liste des documents constituant le programme de certification	Emetteur	Date d'entrée en vigueur (Date de fin)	Moyen de diffusion CERTIS	Autres moyens d'accès
A 25/11/2011 Conseil	Arrêté du 25/11/2011 modifié relatif au référentiel de certification prévu à l'article R.254-3 du code rural et de la pêche maritime, pour l'activité « conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application »,	Réglementation française	02/12/2011 (01/01/2021)	   @	
A 16/10/2020 Conseil	Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification pour l'activité « conseils stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques »	Réglementation française	01/01/2021	   @	
A 25/11/2011 Distri pro	Arrêté du 25/11/2011 modifié relatif au référentiel de certification prévu à l'article R.254-3 du code rural et de la pêche maritime, pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels »	Réglementation française	02/12/2011 (01/01/2021)	   @	
A 16/10/2020 Distri pro	Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels »	Réglementation française	01/01/2021	   @	
A 25/11/2011 Orga générale	Arrêté du 25/11/2011 modifié relatif au référentiel de certification prévu à l'article R.254-3 du code rural et de la pêche maritime, « Organisation générale » dit « OG »	Réglementation française	02/12/2011 (01/01/2021)	   @	
A 16/10/2020 Orga générale	Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale »	Réglementation française	01/01/2021	   @	
A 17/07/2014	Arrêté du 17/07/2014 relatif au référentiel de certification, prévu à l'article R. 243-3 du code rural et de la pêche maritime, « Processus de maîtrise des risques d'émission des poussières issues de semences traitées avec des produits phytopharmaceutiques : opérations industrielles » dit « PQP »	Réglementation française	02/08/2014 (01/01/2021)	 	
A 16/10/2020	Arrêté du 16 octobre 2020 fixant la liste des démarches ou pratiques ayant des incidences favorables sur la réduction de l'usage et des impacts de produits phytopharmaceutiques permettant l'exemption prévue au 2° du III de l'article L.254-6-2 du code rural et de la pêche maritime	Réglementation française	20/10/2020	 	
/	Guides de lecture disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture (Organisation générale ; Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels ; Application en prestation de service ; Conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application)	Réglementation française	11/01/2015 (01/01/2021)	   @	
/	Guide de lecture disponible au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture (Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels)	Réglementation française	11/05/2017 (01/01/2021)	   @	
/	Guides de lecture disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture (Organisation générale ; Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels ; Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels ; Application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service ; Conseil stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques)	Réglementation française	01/01/2021	   @	
CR	Code rural et de la pêche maritime, Chapitre IV, Titre V, Livre II	Réglementation française	Parution au JO	  	
/	FAQ "Séparation vente/conseil"	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	03/02/2021 (Mai 2021)	   @	
/	FAQ "Séparation vente/conseil" (v3)	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	mai-21	   @	
G05	Règlement d'usage de la marque CERTIS	CERTIS	02/08/2018	 	CERTIS